

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

64 avenue Duvergier de Hauranne- 64100 BAYONNE

Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Maud CASCINO	
		Xavier de PAREDES	Alain LACASSAGNE	
	Sud Pays Basque	Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	
		Hervé MAUROU		
	Errobi	Bruno CARRERE		
	Nive-Adour	Vianney CIER		
		Jérôme HARGUINDEGUY		
	Pays de Hasparren	Arño GASTAMBIDE		
		Gilles HARAN		
	Amikuze	Jean-Claude MAILHARIN		
	Garazi-Baïgorry	Daniel ITHURBURUA		
		Jean-Marc OÇAFRAIN		
	Soule Xiberoa	Xabi ELGART		
		Jean-Pierre IRIART		
	Iholdy-Ostibarre	André LARRALDE	Xalbat GOYTY	
	Pays de Bidache	Thierry AIMÉ		
		Geneviève DULIN		
C.de communes du Seignanx			Gilles PEYNOCHE	
			Isabelle DUFAU	

Absents : Peio ETCHEBER, Marc LABÈGUERIE

Date d'envoi de la convocation : 30/01/2026 Membres du Bureau en exercice : 25 Membres du Bureau présents : 17 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 17

Le Bureau syndical s'est réuni à Itxassou (salle Sanoki), le 5 février 2026 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD.

Président de séance : Marc BERARD, Président

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 09/02/2026 - Certifié exécutoire le : 09/02/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision n°2026-02 – Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU d’Arcangues

La Communauté d’Agglomération Pays Basque sollicite le Syndicat pour émettre un avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU d’Arcangues.

Ainsi, les évolutions proposées concernent le confortement du bourg d’Arcangues : création d’un emplacement réservé

La modification du PLU a vocation à conforter le Bourg par la réalisation d’équipements complémentaires de ceux déjà existants sur un foncier de propriété privé particulièrement bien situé. Afin d’acquérir le terrain, la municipalité souhaite créer un emplacement réservé à cet effet.

Cet emplacement réservé prendra place sur un foncier d’environ 3500 m² situé au cœur du bourg, non occupé depuis près de 30 ans.

L’AVIS DU BUREAU

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l’impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu’elle accompagne.

Le Bureau syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l’unanimité des voix exprimées :

➔ Émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°2 du PLU d’Arcangues

Le Président,
Marc BERARD

